



**Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 27 septembre 2012**

1. Le Comité des statistiques a tenu sa 4^e réunion en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café le 27 septembre 2012.

2. Le Président, M. Patrice Moussy (Union européenne), empêché d'assister à la réunion, a adressé ses excuses. En outre, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Vice-président, M. José Cassule Mahinga (Angola) était également dans l'impossibilité d'assister à la réunion. Le Comité a décidé que le Chef des opérations présiderait la réunion et que le Conseil serait consulté si des situations similaires se posaient à l'avenir¹.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document SC-16/12 Rev. 1.

Point 2 : Rapport sur la réunion du 7 mars 2012

4. Le Comité a approuvé le rapport de la 3^e réunion qui s'est tenue en mars 2012 (document SC-15/12).

Point 3 : Respect du règlement sur les statistiques

5. Le Statisticien a présenté le document SC-17/12 dans lequel figurent des informations sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. La conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été de 75% et celle des Membres importateurs de 99% du volume moyen de leurs exportations/importations pendant les années civiles 2008 à 2011.

¹ Le Conseil a décidé de renvoyer cette question au Comité des finances et de l'administration à sa prochaine réunion. Voir le paragraphe 47 du document ICC-109-16.

6. Le Comité a souhaité inviter tous les Membres à faire part aux autorités nationales de l'importance de la fourniture de statistiques à jour, la transparence étant essentielle à la prise de décisions éclairées dans le secteur mondial du café. Le Comité a pris note du rapport.

Point 4 : Exportations à destination des pays exportateurs

7. Le Statisticien a présenté le document SC-18/12. Le nouveau Règlement sur les statistiques – Rapports statistiques (document ICC-102-10) est entré en vigueur en février 2011 et les Membres exportateurs sont désormais tenus de fournir des données statistiques sur leurs importations de café par origine (volume et valeur). Le café importé par les pays exportateurs pouvant être utilisé de différentes manières, soit pour la consommation intérieure soit pour la réexportation, il a été suggéré que le Secrétariat envisage de créer un groupe de travail électronique pour échanger des idées sur cette question. La participation à ce groupe serait ouverte à toutes les parties intéressées². Le Comité a pris note de ce document.

Point 5 : Exportations de café biologique et différencié

8. Le Statisticien a présenté le document SC-19/12 dans lequel figurent des données sur les exportations de café biologique et différencié des pays exportateurs extraites des certificats d'origine et des rapports statistiques. Des informations sur les exportations de café biologique ne sont pas toujours communiquées par les Membres exportateurs et la fourniture de données sur les exportations des autres formes de café différencié est volontaire. Le Comité a suggéré que l'Organisation prenne contact avec tous les Membres exportateurs pour leur demander de coopérer et de fournir des informations sur leurs échanges de café différencié en vue d'améliorer la transparence du marché, en leur rappelant que cette coopération se ferait sur une base volontaire³.

Point 6 : Suivi des stocks et des réserves de café vert

9. Le Statisticien a présenté le document SC-20/12 dans lequel figurent des données historiques sur les niveaux des réserves de café vert, compilées à partir du site web de la Fédération européenne du café (FEC) depuis 2005. Le rapport comprend également des données sur les réserves de café des pays importateurs qui les déclarent directement à l'Organisation, comme cela a été demandé lors de la dernière réunion. Des discussions sont en cours avec la FEC au sujet de l'inclusion des données des ports de Barcelone et Rotterdam.

² Les Membres ci-après sont intéressés : Brésil, Union européenne, Guatemala, Inde, Indonésie, Mexique, Ouganda et États-Unis.

³ Voir le document ED-2142/12.

Point 7 : Données sur le commerce du café décaféiné soluble

10. Le Statisticien a présenté le document SC-21/12. Les États-Unis étant le seul pays à utiliser des codes supérieurs à 8 chiffres pour identifier ses produits du café, il n'est pas encore possible de recueillir des données sur ce produit auprès des autres pays. Il a également été suggéré qu'à l'avenir, les rapports contiennent des données supplémentaires ventilées sur les importations de café par type, ces informations pouvant également être extraites des codes du Système harmonisé.

Point 8 : Assistance technique

11. Les Membres ont été informés que, suite à la recommandation formulée par le Comité en mars 2012 (voir le paragraphe 15 du document SC-15/12), le Programme des activités pour 2012/13 a été modifié afin d'inclure la production d'un DVD/vidéo qui servira de "manuel permanent sur les statistiques" pour les Membres exportateurs. Ce DVD pourrait être un outil précieux pour les pays Membres respectant mal le Règlement sur les statistiques et pour les Membres récents qui ne sont pas encore familiarisés avec leurs obligations en matière de déclaration.

12. En outre, le Programme des activités de l'Organisation pour 2012/13 prévoit une mise à jour des tableurs qui faisaient initialement partie d'un système mis au point dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne en 2004 (*Outil quantitatif d'évaluation de la compétitivité des régions de caféiculture*). La mise à jour des tableurs permettra aux utilisateurs d'appliquer une méthodologie normalisée de calcul des coûts de production dans les pays producteurs de café. Le Comité sera tenu informé de toute évolution sur ce sujet.

Point 9 : Relations avec d'autres organisations

13. Le Statisticien a informé le Comité que l'Organisation poursuit sa coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre du commerce international (CCI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), entre autres.

Point 10 : Questions diverses

14. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 11 : Prochaines réunions

15. Le Comité a été informé que sa prochaine réunion aurait lieu à Londres pendant la 110^e session du Conseil, en mars 2013